

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Nombre de membres du Comité Syndical du Syndicat 21	Nombre de membres qui se trouvent en fonction 21	Nombre de délégués : - présents : 14 - représentés : <u>4</u> TOTAL 18
--	---	--

L'an deux mille vingt quatre, le 11 décembre à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE- MOSELLE
- M. Eric FRANCHET M. Alexandre GONCALVES M. Julien HAEGY - M. Jean-Luc SCHICKELE M. Pierre THIELEN	- - - - M. Pierre OZENNE M. Thierry SCHAAL M. Laurent ULRICH	M. Jean-Louis BATT M. Pierre BURTIN Mme Michèle ESCHLIMANN M. Christian HALTER M. Alain JEROME - M. Denis TURIN

Membres représentés :

Mme Marie-Reine FISCHER de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES.

Mme Chantal JEANPERT de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN.

M. Marc HOFFSESS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Pierre OZENNE.

M. Jean HUMANN de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Thierry SCHAAL.

Excusés :

Mme Catherine GRAEF-ECKERT de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,

Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,

M. Jean-Bernard PANNEKOECKE du SDEA.

**OBJET : FINANCES ET BUDGET : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

N° 24-125

LE COMITE SYNDICAL

VU le Budget Primitif de recettes et dépenses présumées de l'exercice 2024 arrêté par le Comité Syndical le 31 janvier 2024 ;

VU ainsi l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement seront nécessaires en 2025 avant l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2025 ;

**à l'unanimité
autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à engager, liquider et mandater en 2025, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget Principal, soit :

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2024	Autorisations 2025
20	Immobilisations incorporelles	1 236 927 €	309 232 €
2031	Frais d'études	1 236 927 €	309 232 €
21	Immobilisations corporelles	1 621 904 €	405 476 €
21728	Autres aménagements de terrain	1 610 000 €	402 500 €
21838	Autre matériel informatique	6 904 €	1 726 €
21848	Autre matériel de bureau et mobiliers	5 000 €	1 250 €
23	Immobilisations en cours	805 000 €	201 250 €
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	805 000 €	201 250 €

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Transmis au représentant de l'Etat le : 12/12/2024

Publié le : 12/12/2024